



RESPONSABILITÉ CIVILE DES MANDATAIRES SOCIAUX

Tous les dirigeants de droit comme de fait, administrateurs, gérants, vices présidents, trésoriers etc. sont concernés. Les principaux motifs pouvant être source de mise en cause de la responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux sont :

- L'inobservation des dispositions législatives, réglementaires et statutaires
- La faute de gestion
- La faute liée à l'emploi

Le Groupe SATEC travaille avec des assureurs spécialistes de ce domaine pour élaborer des contrats permettant de protéger le patrimoine personnel des dirigeants.

PROTÉGER LE PATRIMOINE PERSONNEL DES DIRIGEANTS D'ENTREPRISE

COUVERTURES



**FRAIS DÉ DEFENSE CIVIL
ET PÉNAL : FRAIS, COÛTS,
CHARGES, HONORAIRES ETC.**



DOMMAGES ET INTÉRÊTS



**FRAIS ENGAGÉS DANS
LA RÉHABILITATION DE
L'IMAGE DU DIRIGEANT ET
DE SON ENTREPRISE**



partenaires@groupe-satec.com

www.satecassur.com